



**ARTEAST**

Association Loi 1901 enregistrée en  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
sous le n° W543003220  
Siège Social à Vittel

**Présidente :**

Paquita Madrid

Tél. 06.75.90.49.87

**Adresse Mail :** [arteast.vittel@gmail.com](mailto:arteast.vittel@gmail.com)

**Site :** [www.salon-vittel.fr](http://www.salon-vittel.fr)

## **37<sup>e</sup> SALON INTERNATIONAL DE PEINTURE ET SCULPTURE DE VITTEL 3<sup>e</sup> BIENNALE**

**du samedi 8 Juillet au dimanche 23 juillet 2023  
Palais des Congrès, 1 Avenue Bouloumié - 88800 VITTEL**

### **RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU SALON 2023**

Sont admis à participer tous les artistes de toute nationalité, professionnels ou amateurs confirmés, dans les disciplines de : peinture, aquarelle, pastel, encre, sculpture, gravure, dessin, art numérique et photographie.

**Droits forfaitaires d'inscription obligatoires : 25 €.**

**Seules les œuvres originales seront acceptées**, toute copie totale ou partielle sera refusée. Il est demandé aux artistes ayant déjà exposé à Vittel **de proposer de nouvelles créations.**

**Les inscriptions ne seront définitives qu'après agrément du Comité de Sélection et acceptation du Jury.**

#### **PEINTURES**

Les **PEINTRES** peuvent présenter **3** œuvres du 10F au 30F (55x46 à 92x73 cm ou surface équivalente) - ou **2** œuvres du 40 au 50F (100x81 à 118x89 ou surface équivalente) - ou **1** œuvre du 60 au 80F (130x97 à 146x114 ou surface équivalente à présenter verticalement : largeur maxi 120).

**Prévoir obligatoirement** un dispositif d'accrochage solide.

**L'encadrement doit être sobre** : cadre de 5 cm maximum d'épaisseur, cache clous, ou simple baguette.

**Indiquer au dos de l'œuvre** : Nom et prénom ou pseudo, adresse, ainsi que le titre de l'œuvre.

#### **SCULPTURES**

Les **SCULPTEURS** peuvent présenter jusqu'à **4** sculptures. Ils auront à fournir impérativement des socles propres, **blancs ou noirs**, adaptés à leurs œuvres.

**Indiquer obligatoirement sur le socle** : Nom ou Pseudo (notamment pour les Sculpteurs qui utilisent le transport organisé par Art'East depuis Vincennes).

**Indiquer obligatoirement le poids sur le bulletin d'inscription** pour les sculptures qui seront transportées par les soins de l'Association Art'East (afin d'éviter une surcharge du véhicule).

#### **CATALOGUE**

Les artistes qui le désirent peuvent publier **1** photo d'une des œuvres exposées (au choix), 1/3 de page, dans le Catalogue de l'exposition. Coût de l'insertion : **30 €**. Dans ce cas, le Catalogue leur sera offert.

**Envoyer par mail à : [arteast.vittel@gmail.com](mailto:arteast.vittel@gmail.com), une photo de qualité, impression 300 DPI, en indiquant en-dessous le prénom et le nom ou pseudo, le titre de l'œuvre et la technique.**

Pour ceux qui n'ont pas de mail, envoyer par courrier des photos papier de bonne qualité.

#### **ASSURANCE**

L'Association Art'East assure les œuvres auprès de AXA ART pendant toute la durée du Salon, ainsi que pendant le transport Vincennes/Vittel et Vittel/Vincennes (pour le transport, Axa Art n'assure que en cas d'accident ou de catastrophe naturelle)

#### **JURY**

Composé de critiques professionnels, jurés de salons nationaux et internationaux, d'artistes reconnus, son jugement est sans appel.

Des médailles d'or, d'argent, de bronze et des mentions spéciales sont décernées dans chaque catégorie. Le palmarès est annoncé le soir du vernissage où seront remis également les trois "Grand Prix de la Ville" : Or, Argent et Bronze attribués par la Mairie de Vittel.

## VENTE DES ŒUVRES

En cas de vente, **les chèques seront établis directement au nom de l'artiste** qui devra produire **obligatoirement factures et certificats d'authenticité**.

Les artistes sont invités à faire un don à l'Association Art'East représentant **15 %** du produit de la vente.

## DEPÔT ET RETRAIT DES ŒUVRES

Aucune œuvre ne sera acceptée après la date de dépôt mentionnée dans le présent règlement (rubrique "Dates à retenir"), sauf cas de force majeure.

Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la date de retrait mentionnée dans le présent règlement (rubrique "Dates à retenir"), sauf cas de force majeure.

### **Dépôt et/ou retrait sur place, au Palais des Congrès de Vittel par une tierce personne :**

En cas de dépôt ou de retrait au Palais des Congrès par une tierce personne, cette dernière devra **impérativement** présenter à l'accueil le bon dûment complété et signé par l'artiste qui lui a confié ses œuvres, ce qui lui permettra de signer le cahier d'émargement à la place de l'artiste qui l'a mandatée.

Les œuvres restant sur place **le soir de la date de retrait seront considérées comme abandonnées**.

## EMBALLAGE DES ŒUVRES TRANSPORTÉES OU RÉEXPÉDIÉES PAR ART'EAST

Les œuvres devront être soigneusement emballées dans des emballages de bonne qualité identifiés (nom de l'Artiste, nom de(des) œuvre(s) **et facilement réutilisables pour le remballage et la réexpédition**.

## RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION

L'Association Art'East ne pourra pas être tenue responsable en cas de non-respect par les Artistes des consignes communiquées pour le bon déroulement du Salon.

**Pour tout renseignement :**  
**Paquita MADRID, Présidente : 06 75 90 49 87**  
**Eva MAQUEDA, Vice-Présidente : 06 66 72 55 89**  
**Alexis BOILEAU Trésorier : 06 42 82 61 96**  
**Par mail : [arteast.vittel@gmail.com](mailto:arteast.vittel@gmail.com)**

### **DATES A RETENIR**

<b>Avant le 30 AVRIL</b>	<b>INSCRIPTIONS</b>	Les inscriptions ne seront prises en compte que si <b><u>elles sont accompagnées du dossier complet</u></b> , à savoir : <ul style="list-style-type: none"><li>- le bulletin d'inscription signé accompagné</li><li>- du (ou des) chèque(s) en cas de paiement en deux fois ou</li><li>- du justificatif de virement national ou international</li><li>- Des photos de 3 de vos œuvres (si possible celles exposées au Salon) par mail : <a href="mailto:arteast.vittel@gmail.com">arteast.vittel@gmail.com</a></li><li>- Pour ceux qui n'ont pas de mail, envoyez des photos papier de bonne qualité.</li></ul>
<b>Juillet 1<sup>er</sup> juillet au plus tard</b>	<b>Date limite inscription Repas Vernissage</b>	Le papier d'inscription vous sera envoyé après réception de votre dossier.
<b>Mercredi 5 juillet</b>	<b>DEPÔT DES ŒUVRES</b> De 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00	<b>Palais des Congrès, Avenue Bouloumié - 88802 VITTEL</b> (possibilité de stationner dans le Parc face à l'entrée pour décharger) <b><u>Possibilité de transport pour la région parisienne, par les soins de l'Association depuis Vincennes et retour (à l'est de Paris).</u></b> Lieu de rendez-vous : Château de Vincennes (un plan sera envoyé en temps utile) <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Mardi 4 juillet</b> : enlèvement des œuvres de 9h30 à 11h00</li><li>- <b>Mardi 25 juillet</b> : récupération des œuvres de 9h30 à 11h00</li></ul>
<b>Vendredi 7 juillet</b>	<b>Jury de 14h30 à 19h00</b>	
<b>Samedi 8 juillet</b>	<b>14h00 : Ouverture du Salon</b> <b>18h00 : Vernissage</b>	<b>20h00 : Repas (sur inscription préalable)</b>
<b>Retrait des œuvres le lundi 24 juillet</b>	<b>De 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00</b>	<b>ATTENTION : Fermeture des portes du Palais des Congrès à 18h00</b>

**Horaires d'ouverture :**  
- Du lundi au samedi : de 14h00 à 19h00  
- Les dimanches et le 14 juillet : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00